

INVITATION

PETIT-DEJEUNER PRESSE

COLLECTIF SSIG

Mardi 1^{er} juillet 2008 – 8h30-10h00
Union Sociale pour l'Habitat, 14 rue Lord Byron – 75008 PARIS

Une Europe qui protège. Mode d'emploi pour les services sociaux

Un contribution concrète à la feuille de route SSIG de la prochaine troïka

Le Collectif SSIG* entend faire de la Présidence française un moment privilégié de débat sur le droit communautaire applicable aux SSIG, en partenariat avec les collectivités territoriales organisatrices de services sociaux dans les territoires de vie.

Dans les textes, l'Europe protège les services sociaux dès lors qu'ils sont reconnus comme relevant de services d'intérêt général. Mais encore faut-il que les autorités publiques, notamment les collectivités territoriales, fassent pleinement usage de cette protection, et que les modalités de cette protection soient adaptées à leurs spécificités.

Le Collectif se félicite de la feuille de route SSIG (1) définie par les Présidences française, tchèque et suédoise et de l'organisation sous Présidence française du deuxième Forum SSIG. Le Collectif SSIG inscrira ses actions dans le plan de travail ainsi fixé de façon pragmatique au sein du Conseil européen pour les trois présidences successives.

Le projet de loi de transposition de la directive services qui devrait exclure les services sociaux sous réserve de mandatement des prestataires, le rapport que les Etats membres sont tenus d'adresser d'ici le 19 décembre 2008 à la Commission sur l'application des conditions d'exemption de notification des aides d'Etat aux SSIG, contribueront en effet à placer le débat sur des bases concrètes, juridiques et non idéologiques ou démagogiques.

Il faut poursuivre et approfondir l'œuvre de clarification du cadre juridique. Le Collectif SSIG contribue activement à alimenter cette feuille de route en publiant un mode d'emploi des SSIG en direction des autorités publiques organisatrices de ces services sociaux.

Un guide précis et concret à l'attention des collectivités territoriales en vue de faire de l'Europe, une protection effective des services sociaux, de leur haut niveau de qualité, une garantie réelle de l'accomplissement de leurs missions, une protection lisible pour le citoyen. Un mode d'emploi de la qualification de service d'intérêt général qui contribue à mieux identifier les zones de tension entre les spécificités des services sociaux et le cadre communautaire existant.

Une présentation de ce guide sera faite à la presse le mardi 1^{er} juillet 2008 de 8h30 à 10h00.

Inscription en ligne au petit-déjeuner Presse avant le 27 juin svp : ue @union-habitat.org

Dossier Presse téléchargeable sur <http://www.ssig-fr.org>

ACTION SANITAIRE
ET SOCIALE

ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL

EDUCATION

EMPLOI

FORMATION

HEBERGEMENT

INSERTION

LOGEMENT

MEDICO SOCIAL

PROTECTION
SOCIALE

SANTE

* AGIR ENSEMBLE POUR DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE DE QUALITE EN EUROPE

AFPA
CEEP-France
FAPIL
FEHAP
FHF

FNARS
FNMF
FNSEM
MFP
MGNF

MSA
PACT-ARIM
UNCCAS
UNIOPSS
USH

www.ssig-fr.org

INVITATION

PETIT-DEJEUNER PRESSE

COLLECTIF **SSIG**

(1) « Services sociaux d'intérêt général : L'accès à des services sociaux d'intérêt général qui soient de grande qualité fait partie intégrante de l'inclusion active et de la cohésion sociale. Sur la base de la communication de la Commission relative aux services d'intérêt général, les travaux seront poursuivis en ce qui concerne la reconnaissance de la particularité de ces services ainsi que l'élaboration d'un cadre communautaire facultatif pour la qualité donnant des orientations quant à la méthodologie à adopter pour définir, suivre et évaluer des normes de qualité au niveau national. Les questions des aides d'État et des marchés publics pourraient être examinées de manière plus approfondie dans le contexte des services sociaux d'intérêt général. »

* AGIR ENSEMBLE POUR DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE DE QUALITE EN EUROPE

AFPA
CEEP-France
FAPIL
FEHAP
FHF

FNARS
FNMF
FNSEM
MFP
MGEN

MSA
PACT-ARIM
UNCCAS
UNIOPSS
USH

www.ssig-fr.org